



# Nos Colos 2026



[www.fondationmg.fr](http://www.fondationmg.fr)



**Centres de vacances de jeunes**  
Colonies de vacances pour les 6-17 ans, des séjours  
sur toute la France et à l'étranger.

# Édito

Offrir à vos enfants des vacances inoubliables, en toute sécurité, c'est la promesse des colonies organisées par la Fondation Maison de la Gendarmerie. En 2026, plus que jamais, nous avons conçu des programmes adaptés à chaque âge et à chaque envie : découvertes, sports, initiation au code et conduite accompagnée.

Parce que chaque famille est unique, nos tarifs sont pensés pour être ultra compétitifs, ajustés selon vos ressources et vos situations familiales. L'objectif est simple : permettre à tous les enfants de vivre des expériences enrichissantes sans compromis.

Et cette année, en plus de nos Best Sellers, des nouveautés vont ravir petits et grands !

- À **Saint-Georges-de-Didonne**, un séjour vivifiant avec activité de char à voile pour respirer l'air marin et visiter le zoo de la Palmyre.
- Pour les adolescents, cap sur **Europa-Park**, l'un des plus grands parcs d'attractions d'Europe, pour des sensations fortes et des souvenirs impérissables.
- Dans les **Pyrénées**, les plus jeunes profiteront d'activités de montagne, tandis que les ados s'initieront aux sports d'eaux vives pour un cocktail d'aventures et de dépassement de soi.

Ces séjours ne sont pas seulement des vacances : ce sont des moments de partage, d'apprentissage et de joie, pensés pour accompagner vos enfants dans leur développement et leur autonomie.

En 2026, la Fondation Maison de la Gendarmerie fait le plein de nouveautés pour que chaque enfant reparte avec des étoiles dans les yeux... et des souvenirs pour la vie.

Réservez sans tarder, nous attendons vos enfants pour leurs faire vivre des moments inoubliables.



L'équipe des colonies de la Fondation Maison de la Gendarmerie

# Gommaire



## **COLOS HIVER** p.3 **SKI ET SNOWBOARD**

6/17 ans Le Grand-Bornand (74) p.4

## **COLOS PRINTEMPS** p.5 **NOUVEAUTÉ**

6/13 ans Saint-Georges-de-Didonne (17) p.6  
14/17 ans Europa-Park p.7

## **COLOS ÉTÉ** p.8 **NOUVEAUTÉ**

14/17ans Saint-Pé-de-Bigorre (65) p.9  
9/13 ans Saint-Pé-de-Bigorre (65) p.10

## **SPORT NAUTIQUES**

8/13 ans Arcachon (33) p.11  
14/17 ans Arcachon (33) p.12  
14/17 ans Hyères-les-Palmiers (83) p.13

## **MONTAGNE**

6/9 ans Grand-Bornand (74) p.14  
10/13 ans Grand-Bornand (74) p.15  
14/17 ans Grand-Bornand (74) p.16

## **PÂTISSERIE PÉDAGOGIQUE**

6/13 ans Hyères-les-Palmiers (83) p.17

## **ÉQUITATION**

6/13 ans Le Robillard (14) p.18  
14/17 ans Le Robillard (14) p.19

## **ARTISTIQUE**

6/13 ans Hyères-les-Palmiers (83) p.20

## **FORMATION INTENSIVE**

15 ans et 3 mois/ 17 ans Laval (53) p.21

## **SÉJOURS À L'ÉTRANGER**

14/17 ans Allemagne / France p.22  
16/17 ans USA p.23

**La Fondation Maison  
de la Gendarmerie** p.2

L'inclusion à la FMG / Stages BAFA p.24  
Transport p.25  
Conditions generales de vente p.26 - p.29  
Règlement CVJ p.29

# La Fondation Maison de la Gendarmerie

## Aider, assister et secourir



La **Fondation Maison de la Gendarmerie**, pilier de l'action sociale aux côtés de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, oeuvre auprès de l'ensemble des ressortissants et leurs familles (personnels actifs, civils, réservistes et retraités).

Dans ce cadre, elle agit sur 2 axes majeurs :

**Action sociale aux côtés des plus fragilisés** : L'accompagnement des veuves/veufs et orphelins de la gendarmerie nationale au travers de ses aides financières - La réparation, en cas de maladie, de blessure ou de handicap.

**Tourisme social** : - La proposition de séjours touristiques de choix dans des lieux incomparables à des tarifs privilégiés. - La proposition de séjours aux vacances scolaires pour les enfants de gendarme également à des tarifs privilégiés, voire de la gratuité (hors frais de dossiers) pour les orphelins.



### Nos actions au profit des veuves, veufs et orphelins

- Des **aides financières** jusqu'à 6 600 € par veuve ou veuf et 1 700 € par orphelin
- Des **cadeaux événements** (Noël et anniversaire)
- Des **séjours offerts** dans un site de la Fondation Maison de la Gendarmerie
- Des **séjours gratuits** dans les colos pour les orphelins âgés de 6 à 12 ans
- Des **allocations études** sans condition de ressources
- Du **soutien scolaire** avec notre partenaire **Prof Express** et des logements étudiants<sup>(1)</sup>
- Des apprentissages au **Code de la route**, à la **conduite accompagnée**, au **permis de conduire** et au **BAFA** (gratuité pour les orphelins âgés de 17 ans)

<sup>(1)</sup> actions cofinancées avec la Caisse Nationale du Gendarme

### Nos actions au profit des personnels blessés, malades et/ou/en situation de handicap

- Des **aides financières** suite à une décision médico-statutaire jusqu'à 2 700 €
- Des **secours urgents et exceptionnels**
- Des **cadeaux aux malades hospitalisés**
- Des **secours exceptionnels** au profit des réservistes opérationnels

• **Les stages et séjours :**

**Organisés par la DGGN :**

Appui financier et logistique pour les stages de "Reconstruction des blessés par le Sport". La Fondation Maison de la Gendarmerie accueille sur ses sites les stages "AD Refectio" (Grand-Crohot), "Esprit de Cordée" (Chamonix) et "AquaPhénix" (Argelès-sur-Mer).

Appui financier et logistique pour les séjours "Proches aidants".

**Organisés par la Fondation Maison de la Gendarmerie :**

Stages en faveur des personnels en CLM CLMD "Nouvel Elan".

Soutien aux familles confrontées au handicap "Une parenthèse pour les aidants".

### LES PROGRAMMES DE LA FONDATION MAISON DE LA GENDARMERIE



**Bleu Pupilles** est un programme d'accompagnement national des orphelins copiloté par la Fondation Maison de la Gendarmerie et la Direction générale de la gendarmerie nationale.



**Aidons nos blessés et leurs familles** est un programme d'accompagnement de la Fondation Maison de la Gendarmerie afin d'apporter à tous les blessés, en service ou hors service, des aides et soutiens au quotidien.



### LES CAGNOTTES DE LA FONDATION MAISON DE LA GENDARMERIE

A l'occasion d'événements difficiles ou tragiques affectant les personnels, la Fondation Maison de la Gendarmerie a mis en place un dispositif gratuit de collecte en ligne toutes les sommes recueillies sont intégralement versées aux familles selon la répartition souhaitée par le demandeur (conjoint/e, enfants, parents...)



ESPACE SOCIAL DE LA FONDATION MAISON DE LA GENDARMERIE

Explorez toutes nos aides sur notre site web, où vous découvrirez toutes les informations nécessaires pour effectuer vos demandes.

# COLO HIVER



# À fond la glisse !

6/17 ans

 Le Grand-Bornand

À partir de 425 €

**DERNIÈRES PLACES !**



## SÉJOURS

2 sessions

15/02 au 21/02/2026  
(zone A/B)

22/02 au 28/02/2026  
(zone B/C)

## L'ESPRIT DU SÉJOUR



Viens t'initier au ski (tous niveaux) ou progresser en snowboard (pas de débutant) ! Chaque journée sera rythmée par des sessions de ski alpin ou de snowboard encadrées par nos accompagnateurs passionnés de montagne.

Au programme également : luge et autres activités ludiques autour de la neige pour des moments inoubliables !

## ACTIVITES

Les séances se feront par groupe de niveau en respectant au maximum les tranches d'âge.

### Pour les débutants en ski :

- Chaque jour : 1 séance de 2h de cours de ski encadrée par des moniteurs **ESF** et nos encadrants, avec passage d'un niveau à la fin de la semaine.
- 1 séance de biathlon à pied avec tir à la carabine à plomb.

### Pour les plus expérimentés en ski :

- Ski alpin tous les jours encadré par nos animateurs spécialistes montagne et animateurs.

### Snowboard (pas de débutant)\* :

- Snowboard tous les jours encadré par nos animateurs spécialistes montagne et animateurs.

*\*Pour s'inscrire au snowboard, l'enfant doit avoir déjà pratiqué l'activité au préalable.*



Les centres et les activités sont proposés à titre indicatif. La Fondation se réserve la possibilité de les modifier sans préavis.

## HÉBERGEMENT

Pour la détente au centre, tu auras à ta disposition des salles de jeux, un babyfoot, une borne d'arcade, une table de ping-pong, des livres, des jeux de société ... Et bien sûr les incontournables grands jeux, boom, veillées organisées par les animateurs... ainsi qu'une soirée patinoire (sous réserve de disponibilité) !



### Hébergement

en chambres de 4 à 8 lits avec salle d'eau privative.

Train jusqu'à Lyon, Belle-garde ou Annecy selon les disponibilités, puis car grand tourisme jusqu'au centre (A/R)



Les repas sont « maison » et réputés pour être copieux et excellents ! Ils seront pris au chalet (sauf exception pour activité particulière).



CV FMG - Chalet « La Cordée » - 86, impasse de la cordée - 74450 LE GRAND BORNAND

Préacheminement des villes de province, voir nos CGV.

# COLOS PRINTEMPS



# Dompter le vent

6/13 ans

📍 Saint-Georges-de-Didonne

À partir de 359 €



NOUVEAUTÉ

SÉJOURS

2 sessions

du 12/04 au 18/04/2026

du 19/04 au 25/04/2026

## L'ESPRIT DU SÉJOUR



## ACTIVITES

Viens découvrir le char à voile et profiter de la côte des Charentes Maritime !



- 4 séances de char à voile : une activité qui décoiffe ! Toujours très fun et très apprécié, et seulement à quelques pas du centre.
- 1 sortie au Parc de l'Estuaire : à seulement quelques pas du centre, un site naturel protégé perché sur une falaise avec une vue à couper le souffle !
- 1 sortie au Zoo de la Palmyre : situé près de Royan, venez découvrir plus de 1600 animaux.

Des activités manuelles, sportives, artistiques seront également organisées, ainsi que d'autres surprises... comme par exemple (Coolongalook parc aventure ; family fun park par exemple)

Chaque journée se terminera par une veillée organisée par les animateurs !



## HÉBERGEMENT

Centre spacieux composé de quatre pavillons d'hébergement avec des chambres de 4 lits et un pavillon de restauration situé dans un parc arboré et clôturé. Il est protégé par une forêt de pins, il se situe à 250 mètres d'une plage de sable fin et proche du centre-ville, dans un environnement très privilégié.



Hébergement  
en chambres de 4 lits



Les repas sont « maison » réputés pour être copieux et excellents ! Ils seront pris au chalet (sauf exception pour activité particulière).



Train jusqu'à La Rochelle  
+ car privé jusqu'au centre  
(A/R).



CV CJH - 192 allée des Paons  
17110 SAINT-GEORGES-DE-  
DIDONNE

Les centres et les activités sont proposés à titre indicatif. La Fondation se réserve la possibilité de les modifier sans préavis.

Préacheminement des villes de province, voir nos CGV.

# Europa-Park

14/17 ans

📍 Strasbourg (France)  
Rust (Allemagne)

À partir de 464 €

**NOUVEAUTÉ**

**SÉJOURS**  
1 session  
du 19/04 au 25/04/2026

## L'ESPRIT DU SÉJOUR



## ACTIVITES

Cap sur une escapade inoubliable entre découvertes culturelles et divertissement ! Tu débuteras cette aventure à Strasbourg, capitale européenne et ville au charme authentique. Puis, à seulement quelques kilomètres de la frontière française, Europa Park se trouve dans la commune de Rust, au cœur du Bade-Wurtemberg, en Allemagne.

Présentation du séjour (programme susceptible d'être modifié)

En France :

- Visite de Strasbourg : Petite France, le Parlement Européen, la cathédrale gothique de Notre-Dame de Strasbourg et d'autres lieux incontournables !
- Sortie au planétarium, un voyage dans l'espace à la découverte des merveilles de l'univers.
- Une soirée Laser Game.

En Allemagne :

- Deux journées à Europa Park, de l'adrénaline, des sensations à couper le souffle, des frappeurs mais surtout des fous rires !
- Prolongez le fun dans l'univers aquatique de Rulantica : toboggans géants, piscines à vague ou encore course de bouées !
- Une soirée BBQ et des feux de camp lors de veillées inoubliables que tu partageras avec le groupe et l'équipe d'animation

## HÉBERGEMENT

A Strasbourg : Hébergement en auberge de jeunesse (Ciarus Hostel ou équivalent) dans des chambres de quatre avec salle de bain privative. Grâce à sa localisation centrale, vous pourrez faire toutes les activités à pied.

A Europa Park : Logement sur le Camp Resort dans des maisons en rondins ou roulotte en bois de quatre lits. Sanitaires dans un bâtiment séparé. Prévoir un sac de couchage et serviettes de bain (pour l'hébergement et Rulantica).

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Carte nationale d'identité ou passeport individuel valide.
- Carte européenne d'assurance maladie.
- Autorisation de sortie du territoire, renseignée et signée avec copie de la pièce d'identité de la personne dépositaire de l'autorité parentale qui a signé l'autorisation (copie du livret de famille si nom différent) <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1922>



Les centres et les activités sont proposés à titre indicatif. La Fondation se réserve la possibilité de les modifier sans préavis.

Préacheminement des villes de province, voir nos CGV.

# COLOS ÉTÉ



# Adrénaline et Eaux Vives

14/17 ans

 Saint-Pé-de-Bigorre

À partir de 711 €



**NOUVEAUTÉ**

**SÉJOUR**  
1 session  
du 18/07 au 31/07/2026

## L'ESPRIT DU SÉJOUR

Vient vivre un séjour riche en sensations et en nature pour explorer les Pyrénées autrement.



## ACTIVITES

- Rafting
- Airboat
- Mini raft / Hydrospeed
- Canoraft
- 1 journée Canyon
- Accrobranche
- Archery Tag
- Sur le centre : Piscine et activités d'opposition et de coopération

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Attestation de réussite au test préalable aux activités aquatiques ou nautiques délivrée par un maître-nageur.

## VISITES

- Ville de Lourdes et de son château fort
- Cité mariale
- Maison sismique



## HÉBERGEMENT

Au pied des Pyrénées, sur les rives du Gave de Pau, la base SPORT-NATURE de Saint Pé en Bigorre est un lieu d'accueil et d'hébergement pour les amateurs de sports de pleine nature. Tu seras hébergé en tentes récentes de type TRIGANO de 6 à 8 places avec lits étagères, plancher et on tient debout !!! Un Barnum de 4x8 mètres est équipé d'électricité, d'un réfrigérateur de tables et de bancs.



Hébergement en tentes type TRIGANO de 6 à 8 places



Les repas sont « maison » et réputés pour être copieux et excellents ! Ils seront pris au chalet (sauf exception pour activité particulière).



Train jusqu'à Lourdes + car tourisme jusqu'au centre (A/R).



**CV MG SPORT NATURE**  
8 impasse de la Pradette  
65270 SAINT PE DE BIGORRE

Les centres et les activités sont proposés à titre indicatif. La Fondation se réserve la possibilité de les modifier sans préavis.

Préacheminement des villes de province, voir nos CGV.

# Aventure Nature en Eaux vives

9/13 ans

 Saint-Pé-de-Bigorre

À partir de 711 €



**NOUVEAUTÉ**

**SÉJOUR**  
1 session  
du 18/07 au 31/07/2026

## L'ESPRIT DU SÉJOUR

Vient vivre une aventure au fil de l'eau et des arbres pour découvrir la nature des Pyrénées en s'amusant !



## ACTIVITES

- Sports aquatiques de découverte :  
1 séance de paddle sur un lac
- Kayak
- Rafting
- 1 nuit sous tipi
- Accrobranche
- Piscine sur le centre
- Archery tag

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Attestation de réussite au test préalable aux activités aquatiques ou nautiques délivrée par un maître-nageur.

## VISITES

- Ville de Lourdes et de son château fort
- Ferme pédagogique
- Parc animalier et donjon des aigles
- Grottes de Bétharram



## HÉBERGEMENT

Au pied des Pyrénées, sur les rives du Gave de Pau, la base SPORT-NATURE de Saint Pé en Bigorre est un lieu d'accueil et d'hébergement pour les amateurs de sports de pleine nature.



**Hébergement**  
en chambres de 4 à 5 lits.



La restauration est traditionnelle et sera prise sur place.



Train jusqu'à Lourdes + car tourisme jusqu'au centre (A/R).



**CV MG SPORT NATURE**  
8 impasse de la Pradette  
65270 SAINT PE DE BIGORRE

Les centres et les activités sont proposés à titre indicatif. La Fondation se réserve la possibilité de les modifier sans préavis.

Préacheminement des villes de province, voir nos CGV.

# Cap sur l'océan !

8/13 ans

 Arcachon

À partir de 465 €



**SÉJOURS**  
3 sessions  
du 4/07 au 17/07/2026  
du 18/07 au 31/07/2026  
du 1/08 au 14/08/2026

## L'ESPRIT DU SÉJOUR



## ACTIVITES

Hisse les voiles et fais le plein d'énergie ! Avec ce séjour, tu pourras t'initier ou te perfectionner à la voile, découvrir le surf et profiter de l'océan, sensations garanties !

- Voile : 3 après-midis d'optimist, idéal pour débiter en toute sécurité ou pour se perfectionner ! Tel un vrai matelot tu hisseras les voiles pour naviguer sur l'océan Atlantique !
- 1 séance de surf sur l'océan : initiation ou perfectionnement en fonction de ton niveau !
- 1 journée entière dans le parc aquatique : Aqualand

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Attestation de réussite au test préalable aux activités aquatiques ou nautiques délivrée par un maître-nageur

Tu profiteras d'Arcachon et de la plage : bronzette, baignades dans l'océan, jeux sur le sable... Tu découvriras aussi la célèbre Dune du Pilat, la plus haute d'Europe ! Des activités manuelles, sportives et artistiques t'attendent, ainsi qu'une soirée exceptionnelle : accrobranche nocturne à la lampe frontale ! Chaque journée se terminera par une super veillée animée par les animateurs.



Les centres et les activités sont proposés à titre indicatif. La Fondation se réserve la possibilité de les modifier sans préavis.

## HÉBERGEMENT

Le centre est super équipé : salles d'animation, mini-golf, terrain de volley, boulodrome et même un mini-stade ! Il est installé dans un grand parc boisé, à moins de 15 minutes à pied de la plage !



**Hébergement**  
en chambre de 4 lits.



La restauration est traditionnelle et sera prise sur place la plupart du temps.



Train jusqu'à Bordeaux + car Grand Tourisme jusqu'au centre (A/R).



CV MG « La Dune »  
156, bd de la Côte-d'Argent  
33120 ARCACHON

Préacheminement des villes de province, voir nos CGV.

# Glisse et fun !

14/17 ans

 Arcachon

À partir de 465 €



## SÉJOURS

3 sessions

du 4/07 au 17/07/2026

du 18/07 au 31/07/2026

du 1/08 au 14/08/2026

## L'ESPRIT DU SÉJOUR

Viens tutoyer les vagues et glisser sur les rouleaux de l'océan Atlantique, que ce soit en surf, en catamaran ou en kayak !



## ACTIVITES

- 2 séances de surf sur l'océan : initiation ou perfectionnement en fonction de ton niveau !
- 1 séance de catamaran : ce célèbre bateau à deux coques qui glisse sur l'océan !
- 1 initiation + balade en kayak : une séance de 2h30 pour découvrir le kayak sur l'océan !
- 1 journée entière dans le parc aquatique : Aqualand

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Attestation de réussite au test préalable aux activités aquatiques ou nautiques délivrée par un maître-nageur

Tu profiteras d'Arcachon et de la plage : bronzette, baignades dans l'océan, jeux sur le sable... Tu découvriras aussi la célèbre Dune du Pilat, la plus haute d'Europe ! Des activités manuelles, sportives et artistiques t'attendent, ainsi qu'une soirée exceptionnelle : accrobranche nocturne à la lampe frontale ! Chaque journée se terminera par une super veillée animée par les animateurs.

## HÉBERGEMENT

Le centre est super équipé : salles d'animation, mini-golf, terrain de volley, boulodrome et même un mini-stade ! Il est installé dans un grand parc boisé, à moins de 15 minutes à pied de la plage !



Les centres et les activités sont proposés à titre indicatif. La Fondation se réserve la possibilité de les modifier sans préavis.



**Hébergement**  
en chambre de 4 lits.



La restauration est traditionnelle et sera prise sur place la plupart du temps.



Train jusqu'à Bordeaux  
+ car Grand Tourisme  
jusqu'au centre (A/R).



CV MG « La Dune »  
156, bd de la Côte-d'Argent  
33120 ARCACHON

Préacheminement des villes de province, voir nos CGV.

# Plongée et fun !

14/17 ans

 Hyères-les-Palmiers

À partir de 654 €



## SÉJOURS

3 sessions

du 4/07 au 17/07/2026

du 18/07 au 31/07/2026

du 1/08 au 14/08/2026

## L'ESPRIT DU SÉJOUR



## ACTIVITES

Viens découvrir les merveilles que cache le fond de la mer Méditerranée. Tu obtiendras, à l'issue de cette colo, le diplôme de l'Open Water PADI qui t'autorisera à plonger dans les mers du monde entier !

Encadré(e) par des moniteurs diplômés, tu profiteras de 7 demi-journées de plongée ! Après une petite formation théorique, cap sur le large à bord du bateau du club.

Déjà niveau 1 ? Tu pourras viser un diplôme supérieur (uniquement sur la 2<sup>e</sup> session). Et pour finir en beauté : une plongée magique dans la réserve naturelle de Port-Cros, l'un des plus beaux spots de France !

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Autorisation parentale pour l'activité plongée et certificat médical d'absence de contre-indication à la plongée et activités nautiques.

En plus : une journée à l'Aqualand de Saint-Cyr-sur-Mer, des baignades, jeux, bronzette, plage et une sortie surprise ! Chaque soir, une veillée animée, et des temps libres pour explorer Hyères et faire un peu de shopping.

## HÉBERGEMENT

Le centre est situé dans la plaine de Hyères, à proximité du centre-ville et à seulement 4 km de la plage. Il dispose de parcs, jardins et terrains de sports et de jeux.



**Hébergement**  
en chambre de 3 à 4 lits



La restauration est traditionnelle et sera prise sur place la plupart du temps.



Train jusqu'à Toulon  
+ car Grand Tourisme  
jusqu'au centre (A/R).



Centre C.J.H - chemin St Lazare  
83408 HYERES

Les centres et les activités sont proposés à titre indicatif. La Fondation se réserve la possibilité de les modifier sans préavis.

Préacheminement des villes de province, voir nos CGV.

# Les p'tits aventuriers

6/9 ans

 Le Grand-Bornand

À partir de 404 €



## SÉJOURS

3 sessions

du 4/07 au 17/07/2026

du 18/07 au 31/07/2026

du 1/08 au 14/08/2026

## L'ESPRIT DU SÉJOUR

Viens vivre plein d'aventures à la montagne ! Séjour idéal pour faire ses premières colos !



## ACTIVITES

Tu découvriras plein d'activités comme :

- le tir à l'arc (initiation + petits jeux)
- le biathlon d'été : tu testeras ta précision avec un tir laser sur cible
- la visite d'une ferme pédagogique
- le tout nouveau parcours ludique « La Source », lieu de découverte et de partage autour de l'Alpe.



Et pour compléter cette aventure, un bivouac sera organisé : une nuit dans un tipi avec tes ami(e)s !!

D'autres sorties sont prévues comme des randonnées en montagne, du shopping encadré par les animateurs et d'autres surprises encore ! Et bien sûr plein d'activités manuelles, sportives et de jeux organisés par tes animateurs, avec chaque soir une veillée !

## HÉBERGEMENT

Dans un environnement naturel préservé, le centre dispose d'un grand domaine, de différentes salles d'animations et d'un grand restaurant lumineux avec terrasse pour manger en plein air. Le Chalet a un babyfoot, une table de ping-pong, des livres et des jeux de société à disposition !



### Hébergement

de 7 à 8 personnes avec sanitaires.



La restauration est traditionnelle et sera prise sur place la plupart du temps.



Train jusqu'à Lyon Part dieu ou Annecy + car Grand Tourisme jusqu'au centre (A/R).



CVMG « Le Chalet la Cordée »,  
86, impasse de la Cordée,  
74450 LE GRAND BORNAND

Les centres et les activités sont proposés à titre indicatif. La Fondation se réserve la possibilité de les modifier sans préavis.

Préacheminement des villes de province, voir nos CGV.

# Les intrépides

10/13 ans

📍 Le Grand-Bornand

À partir de 465 €



## SÉJOURS

3 sessions

du 4/07 au 17/07/2026

du 18/07 au 31/07/2026

du 1/08 au 14/08/2026

## L'ESPRIT DU SÉJOUR



Une super colo à la montagne pleine de découvertes, d'aventures et de sensations !

## ACTIVITES

Les intrépides n'ont peur de rien (ou presque) ! Tu vas donc pouvoir pratiquer :

- Une journée à Chamonix pour visiter la mer de glace et l'aiguille du midi !
- Le biathlon d'été : tu testeras ta précision en tirant avec une carabine à air comprimé !
- Le karting : 3 sessions de 10 min réparties sur 1 demi-journée
- 1 séance de VTT pump line

D'autres sorties t'attendent : randonnées en montagne, shopping encadré par les animateurs... et encore plein de surprises !

Au programme aussi : des activités manuelles, sportives, de grands jeux, et chaque soir une super veillée. Une aventure à vivre en groupe, avec les trois tranches d'âge réunies ! Sans oublier une baignade rafraîchissante et une session d'accrobranche pour faire le plein de sensations !



## HÉBERGEMENT

Dans un environnement naturel préservé, le centre dispose d'un grand domaine, de différentes salles d'animations et d'un grand restaurant lumineux avec terrasse pour manger en plein air. Le Chalet a un babyfoot, une table de ping-pong, des livres et des jeux de société à disposition !



Les centres et les activités sont proposés à titre indicatif. La Fondation se réserve la possibilité de les modifier sans préavis.



### Hébergement

en chambres de 7 à 8 personnes avec sanitaires.



La restauration est traditionnelle et sera prise sur place la plupart du temps.



Train jusqu'à Lyon Part dieu ou Annecy + car Grand Tourisme jusqu'au centre (A/R).



CVMG « Le Chalet la Cordée »,  
86, impasse de la Cordée,  
74450 LE GRAND BORNAND

Préacheminement des villes de province, voir nos CGV.



**SÉJOURS**  
3 sessions  
du 4/07 au 17/07/2026  
du 18/07 au 31/07/2026  
du 1/08 au 14/08/2026

## L'ESPRIT DU SÉJOUR

Viens faire le plein de sensations au Grand Bo !



## ACTIVITES

Voici un programme spécial sensations :

- Karting : 8 sessions de 10 minutes réparties en 2 demi-journées
- VTT électrique : 1 séance découverte
- 1 séance de VTT pump line
- 1 bivouac : randonnées avec un guide de montagne avec nuit sous la tente !!

Et bien sûr d'autres activités comme quartier libre + shopping, grands jeux organisés par tes animateurs et chaque soir une veillée ! Une expérience collective pour les trois catégories d'âge ! Profitez d'une baignade et d'une session d'accrobranche.



## HÉBERGEMENT

Dans un environnement naturel préservé, le centre dispose d'un grand domaine, de différentes salles d'animations et d'un grand restaurant lumineux avec terrasse pour manger en plein air. Le Chalet a un babyfoot, une table de ping-pong, des livres et des jeux de société à disposition !



Les centres et les activités sont proposés à titre indicatif. La Fondation se réserve la possibilité de les modifier sans préavis.



**Hébergement**  
de 7 à 8 personnes avec sanitaires.



La restauration est traditionnelle et sera prise sur place la plupart du temps.



Train jusqu'à Lyon Part dieu ou Annecy + car Grand Tourisme jusqu'au centre (A/R).



CVMG « Le Chalet la Cordée »,  
86, impasse de la Cordée,  
74450 LE GRAND BORNAND

Préacheminement des villes de province, voir nos CGV.

# Les p'tits pâtissiers

6/13 ans

 Hyères-les-Palmiers

À partir de 497 €



## SÉJOURS

3 sessions

du 4/07 au 17/07/2026

du 18/07 au 31/08/2026

du 1/08 au 14/08/2026

## L'ESPRIT DU SÉJOUR



## ACTIVITES

Tu veux te régaler, étonner ta famille et tes amis à ton retour ? Alors mets ta toque et ton tablier et fonce aux fourneaux !

## HÉBERGEMENT

Le centre est situé dans la plaine de Hyères, à proximité du centre-ville et à seulement 4 km de la plage. Il dispose de parcs, jardins et terrains de sports et de jeux.

## Et à part la cuisine, qu'est ce qu'on fait ?

Plouf dans les vagues, châteaux de sable, moments de détente sous le soleil... c'est ça, les vraies vacances ! Mais ce n'est pas tout : tu passeras une journée incroyable à Aqualand à Saint-Cyr-sur-Mer, et tu pourras même faire un peu de shopping à Hyères, toujours accompagné(e) par les animateurs. Si tu es dans la colo « Les p'tits pâtissiers », tu seras invité(e) au spectacle magique des copains de la colo cirque ! Sans oublier les grands jeux, les soirées animées, et plein d'autres surprises préparées rien que pour toi par tes animateurs !



Les centres et les activités sont proposés à titre indicatif. La Fondation se réserve la possibilité de les modifier sans préavis.



**Hébergement**  
en chambre de 3 à 4 lits



La restauration est traditionnelle et sera prise sur place la plupart du temps.



Train jusqu'à Toulon + car Grand Tourisme jusqu'au centre (A/R).



Centre C.J.H - chemin St Lazare  
83408 HYERES

Préacheminement des villes de province, voir nos CGV.

# Graines de Jockeys

6/13 ans

 Le Robillard

À partir de 454 €



**SÉJOURS**  
2 sessions  
du 4/07 au 17/07/2026  
du 1/08 au 14/08/2026

## L'ESPRIT DU SÉJOUR

Tu veux découvrir l'équitation ?  
Tu adores les poneys et le monde équestre ? Alors mets ta bombe et galope jusqu'au Robillard, tu vas adorer cette colo !!



## ACTIVITES

De l'équitation tous les jours !  
Par groupes de niveaux, débutants comme confirmés vont apprendre plein de choses et progresser grâce aux conseils des Gardes Républicains (moniteurs brevetés d'état).  
Tu pourras aussi participer à des jeux équestres : Horse-ball, 1-2-3 poneys, relais, cours d'hippologie, soins et prise en charge des poneys...  
Tu iras aussi au parc aquatique, visiter une ferme pédagogique et à FESTYLAND, le plus grand parc d'attractions de Normandie !!

## IMPORTANT

La bombe, non fournie est obligatoire ainsi que des bottes et des gants pour la pratique de l'équitation.



Les centres et les activités sont proposés à titre indicatif. La Fondation se réserve la possibilité de les modifier sans préavis.

## HÉBERGEMENT

Lycée agricole du Robillard : Implanté sur un ancien domaine médiéval, le château de Robillard est devenu le premier lycée agricole français en 1962. Le domaine, entouré d'arbres centenaires, est situé au sein de la campagne normande sur la commune de Saint-Pierre-Sur-Dives, à quelques kilomètres de Lisieux. Le centre équestre fait partie intégrante du lycée, il se situe à quelques minutes à pied du lieu de vie.



**Hébergement**  
en chambre de 2 à 4 lits.



**1<sup>ère</sup> session** : Aller et retour depuis Maisons-Alfort jusqu'au centre en car Grand Tourisme.  
**2<sup>ème</sup> session** : Aller et retour depuis Maisons-Alfort jusqu'au centre en car Grand Tourisme ou aller en train depuis Maisons-Alfort jusqu'à Caen puis car Grand Tourisme et retour en car.



La restauration est traditionnelle et sera prise sur place la plupart du temps.



CV MG « Lycée agricole du Robillard »  
le Robillard - Lieury - 938 route du lycée agricole -14170 SAINT PIERRE EN AUGÉ

Préacheminement des villes de province, voir nos CGV.

# Au Galop !

14/17 ans

 Le Robillard

À partir de 523 €



**SÉJOURS**  
2 sessions  
du 18/07 au 31/07/2026  
du 1/08 au 14/08/2026

## L'ESPRIT DU SÉJOUR



## ACTIVITES

La seule colo du monde où tu t'occuperas et monteras tous les jours sur les magnifiques chevaux de la Garde Républicaine !! Que tu sois débutant(e) ou que tu aies un bon niveau en équitation, tu vas adorer le séjour.

Chaque jour, tu monteras à cheval aux côtés de moniteurs professionnels issus de la Garde Républicaine. Que tu sois débutant(e) ou cavalier(ère) confirmé(e), les séances seront adaptées à ton niveau pour te permettre de progresser à ton rythme et de gagner en assurance.

L'un des moments forts du séjour ? Le bivouac équestre : une nuit sous tente, au plus près de ta monture. Une expérience unique et inoubliable à vivre entre passionnés !

Et parce que la colo, ce n'est pas que l'équitation... chaque soir, des veillées animées t'attendent, avec notamment un Pony Game géant, une boum, des grands jeux, et d'autres surprises que l'on te dévoilera sur place !

## IMPORTANT

La bombe, non fournie est obligatoire ainsi que des bottes (ou boots + chaps) et gants pour la pratique de l'équitation.

## HÉBERGEMENT

Lycée agricole du Robillard : Implanté sur un ancien domaine médiéval, le château de Robillard est devenu le premier lycée agricole français en 1962. Le domaine, entouré d'arbres centenaires, est situé au sein de la campagne normande sur la commune de Saint-Pierre-Sur-Dives, à quelques kilomètres de Lisieux. Le centre équestre fait partie intégrante du lycée, il se situe à quelques minutes à pied du lieu de vie.



Les centres et les activités sont proposés à titre indicatif. La Fondation se réserve la possibilité de les modifier sans préavis.



**Hébergement**  
en chambre de 2 à 4 lits.



**1<sup>ère</sup> session** : Aller et retour depuis Maisons-Alfort jusqu'au centre en car Grand Tourisme.  
**2<sup>ème</sup> session** : Aller et retour depuis Maisons-Alfort jusqu'au centre en car Grand Tourisme ou aller en train depuis Maisons-Alfort jusqu'à Caen puis car Grand Tourisme et retour en car.



La restauration est traditionnelle et sera prise sur place la plupart du temps.



CV MG « Lycée agricole du Robillard »  
le Robillard - Lieury - 938 route du lycée agricole - 14170 SAINT PIERRE EN AUGÉ

Préacheminement des villes de province, voir nos CGV.

# Cirque en folie

6/13 ans

 Hyères-les-Palmiers

À partir de 497 €



## SÉJOURS

3 sessions

du 4/07 au 17/07/2026

du 18/07 au 31/07/2026

du 1/08 au 14/08/2026

## L'ESPRIT DU SÉJOUR



Viens découvrir l'univers du cirque et faire le show !

## HÉBERGEMENT

Le centre est situé dans la plaine de Hyères, à proximité du centre-ville et à seulement 4 km de la plage. Il dispose de parcs, jardins et terrains de sports et de jeux.

## ACTIVITES

Diabolo, acrobaties, ruban aérien, jonglage, trapèze, rolla-bolla, bâton du diable, marcher sur une boule ou encore cerceau aérien et bien d'autres : tu vas pouvoir tester toutes ces disciplines du cirque !

Tout au long du séjour, tu participeras à la création d'un spectacle que tu présenteras avec tes copains à la fin de la colo ! Tu pourras également impressionner ta famille et tes amis à ton retour ! Toutes les activités sont encadrées par des professionnels du cirque ([www.cirque-academie.com](http://www.cirque-academie.com)).

## Et à part du cirque, qu'est ce qu'on fait ?

Plouf dans les vagues, châteaux de sable, moments de détente sous le soleil... c'est ça, les vraies vacances ! Mais ce n'est pas tout : tu passeras une journée incroyable à Aqualand à Saint-Cyr-sur-Mer, et tu pourras même faire un peu de shopping à Hyères, toujours accompagné(e) par les animateurs. Sans oublier les grands jeux, les soirées animées, et plein d'autres surprises préparées rien que pour toi par tes animateurs !



Les centres et les activités sont proposés à titre indicatif. La Fondation se réserve la possibilité de les modifier sans préavis.



**Hébergement**  
en chambre de 3 à 4 lits



La restauration est traditionnelle et sera prise sur place la plupart du temps.



Train jusqu'à Toulon + car Grand Tourisme jusqu'au centre (A/R).



Centre C.J.H - chemin St Lazare  
83408 HYERES

Préacheminement des villes de province, voir nos CGV.

# Code et Conduite Accompagnée

À partir de 15 ans et 3 mois au premier jour du séjour à 17 ans.

 Laval

À partir de 1 255 €



## IMPORTANT

Ce séjour n'est pas une colonie de vacances traditionnelle, mais bien une formation intensive

## SÉJOURS

3 sessions

du 4/07 au 17/07/2026

du 18/07 au 31/07/2026

du 1/08 au 14/08/2026

## L'ESPRIT DU SÉJOUR



Réalisé en partenariat avec Loisirs Club 4.80 et l'ECF (Ecole de conduite française), ce stage te permet d'acquérir en 14 jours une formation complète à la conduite accompagnée avec apprentissage du code, de la conduite et présentation à l'examen du Code de la route en fin de séjour !

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Carte nationale d'identité ou passeport pour passer individuel valide l'examen du code

## POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER ECF, PRÉVOIR :

- L'attestation de recensement (délivrée par la mairie à tes 16 ans)
- L'attestation scolaire de sécurité routière n°2 (ASSR 2) délivrée au collège
- Pour les jeunes de 17 ans révolus : JDC (journée défense et citoyenneté) ou convocation JDC

Les centres et les activités sont proposés à titre indicatif. La Fondation se réserve la possibilité de les modifier sans préavis.

## ACTIVITES

Chaque jour, tu auras du code et de la conduite, encadré(e) par des moniteurs ECF. Les leçons de conduite auront lieu avec des pros, pour t'aider à progresser à ton rythme.

Le soir, place aux veillées code, toujours animées par un moniteur ECF : l'idéal pour réviser dans une ambiance cool mais sérieuse, et mettre toutes les chances de ton côté pour réussir l'examen.

Tu participeras aussi à une veillée conduite de nuit, parfaite pour gagner en confiance dans des conditions réelles.

Et parce qu'une colo, c'est aussi du fun : tes animateurs organiseront jeux sportifs, veillées, boums, mais aussi des sorties comme accrobranche, Archery Tag ou bowling.

Possibilité de suivre la formation sur boîte automatique (places limitées)

## HÉBERGEMENT

Le lycée possède de nombreuses salles d'animation + billard, baby-foot, terrain de sport...



**Hébergement**  
en chambre de 2 à 4 lits.



La restauration est traditionnelle et sera prise sur place la plupart du temps.



Lycée privé Haute Follis -  
91 rue Haute Follis -  
53001 LAVAL



**Aller uniquement** : train jusqu'à Laval + car Grand Tourisme jusqu'au centre.

**Retour** : présence impérative d'un parent pour le RDV conduite ; avec qui l'adolescent pourra rentrer (en train ou en voiture)

Préacheminement des villes de province, voir nos CGV.

# Meet & Miteinander

14/17 ans

Hyères (France)  
Bade-Wurtemberg (Allemagne)

À partir de 363 €



## SÉJOUR

1 session  
du 01/08 au 07/08/2026  
à Biberach  
du 08/08 au 14/08/2026  
à Hyères (83)

## L'ESPRIT DU SÉJOUR



## ACTIVITES

Envie de découvrir ou d'approfondir la photo ? Développe ton œil artistique, travaille la lumière, maîtrise les réglages, repère les lieux de prises et sélectionne les meilleurs plans. Tu t'initieras aux techniques photo et stimuleras ta créativité. Des appareils photo numériques "Reflex" seront à disposition.

Présentation du séjour : (programme soumis à des modifications)

Passes 14 jours en compagnie d'ados allemands : 7 jours en Allemagne dans le magnifique Land du Bade Wurtemberg et 7 jours au soleil à Hyères-les-Palmiers.

En Allemagne : Canoë sur le Danube, nuit dans un chalet typique Allemand en Bavière, piscine naturelle dans un lac d'une réserve naturelle, balade sportive avec les zodiacs de la police Allemande sur le lac de Constance, visite des villes de Biberach et Ravensburg, visite d'une brasserie Allemande, piscines, toboggans, jacuzzis...

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Carte nationale d'identité ou passeport individuel valide.
- Carte européenne d'assurance maladie
- Autorisation de sortie du territoire, renseignée et signée avec copie de la pièce d'identité de la personne dépositaire de l'autorisation (copie du livret de famille si nom différent) - (document à télécharger : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1922>)

En France : Baptême de plongée, Baignades à la plage, journée à St Tropez et Port Grimaud, et d'autres surprises encore.  
Sur le centre : terrain foot, tennis table...

Et bien sûr, des veillées organisées par l'équipe d'animation !

## HÉBERGEMENT

Le centre est situé dans la plaine de Hyères, à proximité du centre-ville et à seulement 4 km de la plage. Il dispose de parcs, jardins et terrains de sports et de jeux.



**Hébergement**  
en chambre de 3 à 4 lits



La restauration est traditionnelle et sera prise sur place la plupart du temps.



**Aller** : train Paris/Ulm et Ulm/Biberach + car jusqu'au centre.  
**Mi-session** : transport en car Grand Tourisme jusqu'en France.  
**Retour** : transport en car jusqu'à Toulon + train jusqu'à Paris.



France : Centre C.J.H - chemin St Lazare - 83408 HYERES

Allemagne : Hochschule Polizei Birkenharder Str. 6 - 88400 BIBERACH AN DER RISS



Les centres et les activités sont proposés à titre indicatif. La Fondation se réserve la possibilité de les modifier sans préavis.

Préacheminement des villes de province, voir nos CGV.

# Welcome to New York

16/17 ans

Priorité aux jeunes de 17 ans

À partir de 1 496 €

 USA



**SÉJOUR**  
1 session  
01/08 au 14/08/2026

## L'ESPRIT DU SÉJOUR



Cap sur Big Apple, 14 jours pour découvrir cette ville fascinante. Fourmillante, extravagante, intense, multiculturelle, New York est la ville américaine par excellence. Tu palpiteras au rythme de la mythique « ville qui ne dort jamais » !

## ACTIVITES

14 jours pour vivre le rêve américain (*Programme susceptible d'être modifié*)

Prépare-toi à découvrir New York comme dans les films ! Balades dans les quartiers cultes de Wall Street, Soho, Brooklyn et Dumbo, traversée du Brooklyn Bridge, pause nature dans Central Park, et visite du célèbre Musée d'Histoire Naturelle. Tu iras aussi sur les traces de l'histoire au Mémorial du 11 septembre et dans son musée.

Ensuite, direction le ferry pour explorer le Musée de l'immigration à Ellis Island, avant d'approcher l'iconique Statue de la Liberté. Prends de la hauteur au sommet de l'Empire State Building et du Top of the Rock, puis ressens toute l'énergie de la ville à Times Square et sur Broadway.

Et parce que New York, c'est aussi détente : une journée à la plage de Coney Island t'attend !

Sans oublier une virée shopping sur la 5ème Avenue, chez Macy's, à Little Italy ou Chinatown.

**Tout au long du séjour** : animations, veillées inoubliables, et plein de surprises pour faire de ce voyage un souvenir unique !

## HÉBERGEMENT

Situé dans le quartier branché LIC du Queens, les panoramas sur l'horizon sont tout simplement exceptionnels.

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- Passeport individuel en cours de validité (**copie à transmettre avec l'inscription**)
- Autorisation de sortie du territoire renseignée et signée avec copie de la pièce d'identité de la personne dépositaire de l'autorisation parentale qui a signé l'autorisation (**copie du livret de famille si nom différent**).
- Formulaire ESTA indispensable pour prendre l'avion. Autorisation d'entrée (**14 dollars à ce jour, non inclus dans le tarif**) <https://esta.cbp.dhs.gov/>. La demande doit être faite au plus tard 72 heures avant le départ.



Hébergement auberge de jeunesse



Vol avec Air France.  
**Sur place** : Transfert en autocar privé jusqu'à l'auberge de jeunesse (A/R).



Auberge The Local NYC -  
1302 44 TH Ave, Long  
Island City - NY 11101 -  
Etats-Unis.

Les centres et les activités sont proposés à titre indicatif. La Fondation se réserve la possibilité de les modifier sans préavis.

Préacheminement des villes de province, voir nos CGV.

# L'inclusion à la Fondation Maison de la Gendarmerie

## Qu'est-ce que l'inclusion ?

C'est l'action d'intégrer une personne ou un groupe et de mettre fin à leur exclusion (sociale, notamment).

De cette définition est né un projet, celui de réaliser l'inclusion dans nos centres de vacances de jeunes (CVJ). Celui-ci a été initié en 2023 et construit durablement en 2024 par la Fondation Maison de la Gendarmerie en partenariat avec l'Association Éducative du Mas Cavailiac (AEMC).



Plus  
d'information

The infographic features a white background with a blue and green border. At the top left is the logo of the Fondation Maison de la Gendarmerie. To its right, a blue arrow points to the text 'Nous organisons des centres de vacances'. Below this, a red arrow points to 'Nous accompagnons les enfants porteurs de handicap'. The central illustration shows three children (two boys and one girl) sitting on a yellow mat on a beach, engaged in an activity. At the bottom, a blue banner reads 'Favorisons l'inclusion dans nos centres de vacances, d'enfants porteurs de handicap.' Below the banner are two website URLs: <https://fondationmg.fr/> and <https://mas-cavailiac.com/>. On the right side of the infographic, there are five white heart icons on a green background.

Dispositif d'inclusion dans les Centres de Vacances de Jeunes de la Fondation MG, en partenariat avec l'Association Éducative du Mas Cavailiac.

## Stages BAFA

16 ans révolus au premier jour du stage de formation générale.



- Formation générale
- Formation d'approfondissement

Plus d'information sur : [fondationmg.fr/stages-bafa](https://fondationmg.fr/stages-bafa)

# Le transport

Train selon les disponibilités, plus car grand tourisme jusqu'au centre (A/R) Prêcheminement des villes de province, voir nos CGV - IV. Transports des enfants.

**Notre tarif inclut le transport depuis Paris ou nos 20 points de départ en province.**

Carte des points de départs / retours  
des Centres de Vacances Jeunes



# Conditions Générales de Vente

Centres de Vacances pour Jeunes (CVJ) de la Fondation « Maison de la Gendarmerie »

36, avenue du Général-de-Gaulle - CS 50001 - 94306 VINCENNES CEDEX

E-mail : cellule.cvj@fondationmg.fr - Tél : 01 89 11 86 85 - 86 -87

Le numéro Atout France (registre des opérateurs de voyages et de séjours) de la Fondation Maison de la Gendarmerie est le suivant : IM 075120215.

## I. Dispositions générales communes aux CVJ en France et à l'étranger

### A. Le contrat de vente

#### 1. Adhésion aux conditions générales de vente (CGV)

L'information préalable visée à l'article R.211-5 du Code du Tourisme relative aux prestations proposées est constituée par l'espace tourisme sur le site institutionnel de la Fondation, ainsi que les catalogues et brochures et résulte de leur communication au client préalablement à la conclusion du contrat. Les conditions générales de vente (CGV) sont réputées connues et acceptées dès l'envoi par le client du bulletin d'inscription complété et signé ou dès le premier versement (acompte compris) et quel qu'en soit le mode de règlement (carte bancaire, chèque, chèque-vacances...)

#### 2. Dispositions spécifiques à la situation sanitaire

La Fondation applique strictement les consignes sanitaires en vigueur en France et pour les séjours à l'étranger. Si un client ou la personne inscrite ne remet pas à l'équipe d'encadrement les documents sanitaires exigibles à la date du séjour (par exemple certificat de vaccination quand celui-ci est obligatoire), les frais d'annulation du séjour seront à la charge du client. De même, la Fondation ne prend pas en charge logiquement et financièrement les tests « covid » indispensables au départ/déroulement/retour des séjours.

### 3. Inscription

Le bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site de la Fondation sur la page du séjour choisi dans l'onglet « demande de séjour ». Le bulletin d'inscription doit être précisément complété pour que la demande puisse être prise en compte. Il est nécessaire de choisir le centre du séjour, vérifier l'âge de votre enfant par rapport à la tranche d'âge du séjour et indiquer le point de départ/retour parmi les 21 villes proposées. Il est nécessaire d'indiquer lors de l'inscription des traitements ou suivi particulier de l'enfant (**problème médical, besoin d'un suivi ou d'un encadrement particulier, etc.**). **Les demandes non complètes ne sont pas traitées.** Une fois le bulletin dûment complété, il doit être envoyé avec les pièces jointes indiquées à l'adresse cellule.cvj@fondationmg.fr - Attention, en cas de séparation des parents et/ou de partage de l'exercice de l'autorité parentale, il est indispensable de fournir à la Fondation l'autorisation des deux parents pour le séjour. La Fondation ne peut pas être mise en cause en cas de dissimulation de la situation familiale.

### B. Projet d'inclusion de la Fondation

#### 1. Partenaire

La Fondation Maison de la Gendarmerie, en partenariat avec l'Association Educative du Mas Cavailiac (AEMC) spécialisée dans l'accompagnement d'enfants souffrant de troubles du neurodéveloppement, propose d'accueillir des enfants en situation de handicap. Ces séjours n'ont pas pour vocation de proposer du soin mais bien de proposer une inclusion dans le champ du loisir et du social. Le mineur sera encadré par l'équipe pédagogique au même titre que ses pairs ainsi que par un accompagnateur référent dédié, si la Fondation estime que cet adulte supplémentaire est nécessaire à l'accompagnement de l'enfant. Les enfants et adolescents mineurs porteurs de handicap peuvent, après évaluation des besoins et des moyens raisonnables à mettre en œuvre pour accueillir l'enfant en difficulté dans les meilleures conditions, être inclus dans les centres en France.

#### 2. Modalités d'inscription :

Lorsqu'est signalé sur la demande de séjour que l'enfant nécessite des besoins particuliers d'encadrement, la fondation Maison de la Gendarmerie contactera les représentants légaux pour avoir un premier échange concernant les besoins spécifiques de l'enfant. À la suite de cet échange, un formulaire pourra être envoyé par mail afin d'évaluer plus précisément les besoins. La cellule CVJ transmettra les réponses du formulaire à l'AEMC tout en préservant l'anonymat du mineur (identifié uniquement par son prénom dans le suivi) et du responsable légal. Après exploitation des réponses, le Mas Cavailiac proposera à la cellule CVJ une analyse personnalisée des besoins de l'enfant dans le cadre d'un séjour en inclusion à la FMG, et préconisera les moyens nécessaires à l'accompagnement de l'enfant en difficulté (moyens humains, moyens logistiques...). La cellule CVJ transmettra cette analyse avant l'inscription définitive et proposera les préconisations et modalités d'inclusion de l'enfant. Si le demandeur du séjour accepte les modalités proposées par la FMG, la cellule CVJ confirmera l'inscription du mineur sur le séjour, dans la limite des places disponibles. Un bilan de fin de séjour sera communiqué. Si la prise en charge de l'enfant impose des moyens (humains, logistiques ou financiers) qui ne sont pas du ressort de la Fondation ou si les modalités d'inclusion proposées par

la Fondation ne conviennent pas aux besoins de l'enfant, la Fondation se garde le droit de refuser l'inscription.

### C. Système de réservation

Les séjours dans les CVJ en France et à l'étranger sont ouverts aux enfants de ressortissants de la Gendarmerie :

- Veuves, veufs et orphelins des personnels de la Gendarmerie ;
- Personnels civils et militaires de la Gendarmerie quelle que soit leur position statutaire ;
- Retraités ou réservistes ;

Ils sont également ouverts aux enfants :

- De personnels d'autres organismes avec lesquels une convention a été conclue
- De personnels des armées étrangères avec lesquelles une convention a été conclue ;

#### 1. Réponse de la Fondation et admission sur un séjour

Les demandes de séjour sont datées au jour de réception par la FMG et traitées dans cet ordre : Dans un premier temps, si la demande est complète (bulletin d'inscription et pièces justificatives), la FMG adresse au demandeur un courrier électronique personnalisé accusant réception de la demande et valant réservation provisoire. Dans un deuxième temps, la FMG adresse par email au demandeur une confirmation de réservation en fonction des places disponibles. En cas de réponse négative, le demandeur sera contacté directement par la cellule CVJ qui lui soumettra des propositions afin de faciliter son admission sur un autre séjour.

#### 2. Préparation du séjour

Après validation de la réservation du séjour, le demandeur télécharge - Le livret de préparation du séjour, ce dernier contient des documents à renseigner obligatoirement et des informations sur d'éventuelles démarches administratives. Il devra téléverser les documents via un lien Drive communiqué par la cellule des CVJ un mois avant le départ. A défaut l'enfant ne pourra pas être accueilli dans le séjour. Cela concerne directement la sécurité de l'enfant.

- Le règlement intérieur du séjour, celui-ci contient les règles indispensables de savoir vivre en collectivité et de respect des consignes pour la sécurité de votre enfant et celle des autres participants. Les règles de vie commune doivent être connues de votre enfant et appliquées. Tout manquement peut donner lieu à rappel des règles avec appel au parent ou renvoi du séjour. Ces documents sont disponibles sur le site de la Fondation dans l'espace dédié au séjour réservé.

### II. Calcul des frais du séjour

#### A. RABIPP et tranches tarifaires

Les frais de séjour sont calculés en fonction des revenus et de la situation familiale, établis à partir du RABIPP (revenu annuel brut imposable par personne) de la famille. Pour calculer la tranche de tarification, diviser le montant figurant à la ligne « revenu fiscal de référence » de la feuille d'imposition portant sur les revenus n-2 par le nombre de personnes fiscalement à charge composant la famille (une part par personne). « N » étant l'année de laquelle la demande est formulée pour les vacances. Pour les séjours de 2026, l'avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024 sera pris en compte.

Pièces justificatives à joindre selon la situation familiale :

- Ressortissants mariés : avis d'imposition sur les revenus N-2 ;

TRANCHES TARIFAIRES POUR L'ANNEE 2026	
Gratuité pour séjour code et conduite accompagnée	- Orphelins âgés de 16 ans de personnels militaires ou civils de la gendarmerie décédés en activité.
Gratuité de tous les séjours	- Pour les orphelins de ressortissants décédés en activité, âgés de 6 à 12 ans (en dehors de 80 € de frais de dossier à régler à l'inscription)
T1	- Orphelin de personnels militaires ou civils de la gendarmerie décédés en activité. - Familles de 3 enfants et plus à charge non imposables. (la mention écrite «vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu» doit obligatoirement apparaître sur l'avis de non-imposition). - Enfant de ressortissant en non-activité pour raison médicale.

# Conditions Générales de Vente

Centres de Vacances pour Jeunes (CVJ) de la Fondation « Maison de la Gendarmerie »

36, avenue du Général-de-Gaulle - CS 50001 - 94306 VINCENNES CEDEX

E-mail : cellule.cvj@fondationmg.fr - Tél : 01 89 11 86 85 - 86 -87

T2	QF ≤ 12 943 €
T3	QF > 12 943 € et ≤ 16 107 €
T4	QF > 16 107 € et petits-enfants de ressortissant retraité ou décédé
Extérieur	Neveux, nièces, amis...
Réductions	- 10 % par enfant sur tarifs T2, T3 et T4. Condition : à partir de 3 enfants d'une même famille admis dans un CVJ de la Fondation. - 75 % pour orphelin de père et de mère (réduction calculée sur la base du tarif T3).
LES RESSORTISSANTS POUR LESQUELS S'APPLIQUENT LES TRANCHES TARIFAIRES 1 ET 2 BÉNÉFICIENT DE LA SUBVENTION INTERMINISTÉRIELLE QUI EST PERÇUE DIRECTEMENT À LEUR PROFIT PAR LA FONDATION MAISON DE LA GENDARMERIE. LES TARIFS PRENNENT EN COMPTE CETTE SUBVENTION.	

- Ressortissants divorcés ou séparés : avis d'imposition sur les revenus N-2 de la personne qui a la garde des enfants ;
- Ressortissants vivants maritalement : les DEUX avis d'imposition sur les revenus N-2.

## B. Paiement du séjour

Le paiement du séjour s'effectue avant le départ en centres de vacances de jeunes en deux temps :

- dans les 8 jours suivant la réception de la décision d'admission, paiement d'un acompte de 30 % (utilisation du 1<sup>er</sup> onglet d'identification en bas de la décision) ;
- au plus tard 40 jours avant le départ en centres de vacances, paiement du solde (utilisation du 2<sup>e</sup> onglet en bas de la décision). Le paiement de la totalité des frais de séjour est exigible immédiatement si l'admission est prononcée moins de 40 jours avant le départ.

Les modes de paiement acceptés sont les suivants :

- Chèques (libellés à l'ordre de la «Maison de la Gendarmerie») ;
- ANCV (libellés à l'ordre de la «Maison de la Gendarmerie») ; En cas de paiement en chèques vacances, aucun remboursement ne sera accordé si le montant total des chèques vacances dépasse le tarif du séjour. Vous pouvez compléter par un autre moyen de paiement afin de payer le tarif exact.
- Espèces (sous réserve de se rendre au siège de la FMG, 36 avenue du Général de Gaulle - CS 50001 - 94306 VINCENNES CEDEX) ;
- mandat cash ;
- Virement : Relevé d'Identité Bancaire (RIB) à demander à cellule.comptabilite@fondationmg.fr ;
- Paiement en ligne 3D Secure : la demande devra être faite exclusivement par mail à l'adresse : [vadcvj@fondationmg.fr](mailto:vadcvj@fondationmg.fr) (modalités indiquées sur la confirmation).

Tous ces modes de paiement peuvent être fractionnés mais, en toute hypothèse, ils doivent être complets au plus tard 40 jours avant le départ. Les tarifs s'entendent tous frais de transport inclus selon les modalités fixées ci-après. Après participation au séjour, une facture acquittée peut être obtenue auprès de la Fondation.

Demande à adresser par mail à [section.comptabilite@fondationmg.fr](mailto:section.comptabilite@fondationmg.fr).

(Délai d'obtention plus long après les séjours d'été).

## III. ASSURANCES

En cas de séjour à l'étranger, il peut être conseillé aux parents de souscrire une couverture assurantielle supplémentaire. Dans ce cas, les informations seront données au moment de la demande de séjour.

### A. Assurance en responsabilité civile et individuelle accident

La responsabilité civile de la Fondation ainsi que celle de ses collaborateurs et préposés est assurée pour tous les dommages corporels et matériels dont ils auront été reconnus responsables à l'égard de leurs clients et d'une manière générale de toutes les personnes admises dans leurs centres de vacances de jeunes en France ou à l'Étranger.

La Fondation décline toute responsabilité concernant les pertes, vols et dégradations d'objets et d'effets personnels des personnes mineures (argent, téléphone portable, écouteurs, bijoux...) Pour les frais médicaux et d'hospitalisation, lorsque la Fondation a avancé les frais au cours du séjour, ils seront facturés au responsable légal de l'enfant, charge à lui d'obtenir remboursement auprès de son régime général et complémentaire et d'envoyer les justificatifs au service comptable en cas de reste à charge.

En aucun cas, cette somme ne peut avoir pour effet de porter à un montant supérieur à celui de ses débours, le remboursement total effectué auprès de l'assuré. La prescription biennale est fixée par l'article L. 114-1 du Code des Assurances à compter de l'évènement (l'accident).

La garantie est souscrite auprès de : SARPGN/GENERALI IARD 3, rue Chanzy - 45056 ORLEANS CEDEX 1

### B. Garantie Assistance Médicale - Rapatriement - Perte de bagages

Ce contrat souscrit auprès du SARPGN/Europ Assistance permet de garantir une assistance médicale, incluant une prise en charge des rapatriements sanitaires et assurance bagage, les assurés pendant leurs activités dans le cadre des centres de vacances ou des séjours à l'étranger organisés ou proposés par la Fondation. Toute maladie ou accident entraînant une interruption de séjour est organisé par l'assureur en liaison avec la Fondation et intégralement pris en charge au besoin par avion, avec équipe médicale. La décision est prise, selon la gravité de l'état de santé, d'un commun accord entre le médecin qui a prodigué les soins et le médecin d'Europ Assistance ;

La Fondation est assurée auprès d'Europ Assistance dans le cadre de ses activités et non pour chaque enfant individuellement. Elle se réserve le droit de facturer les frais non couverts par la franchise ou dépassant les barèmes de prise en charge médicale et hospitalière dans les mêmes conditions que pour les séjours en France. Il est recommandé de souscrire pour l'enfant, au-delà même des garanties éventuellement contractées pour les risques extrascolaires, une garantie complémentaire pour la durée du séjour auprès d'une compagnie d'assurances laissée au libre choix.

### IV. Transport

Le transport des enfants est inclus dans le prix du séjour. Il est pris en charge entièrement par la Fondation. Il est réalisé selon les conditions suivantes :

- Le pré et post-acheminement correspond au trajet depuis le point de départ le plus proche du lieu de la résidence principale jusqu'au lieu de regroupement.
  - L'acheminement correspond au trajet depuis le lieu de regroupement jusqu'au centre de vacances (ou pour Paris, à Maisons-Alfort). Il sera assuré soit en train, soit en car.
  - La ville de prise en charge de l'enfant et la ville de retour doivent être identiques ;
  - Les trajets sont effectués en priorité par voie ferrée, les horaires sont choisis par la FMG. Un autre moyen de transport (avion, voie routière) ou la modification du point de départ/retour peut être décidé par la FMG en fonction de ses impératifs (horaires, coûts...);
  - Pour les enfants de 6 à 13 ans, la FMG met en place 1 convoyeur pour 12 enfants (taux d'encadrement réglementaire des centres de vacances), cet accompagnateur peut être : 1 animateur sous contrat avec la MG, un personnel de la gendarmerie, un personnel du siège de la MG, un parent sous contrat de bénévolat avec la MG. Vous serez informés des modalités de convoyage à l'avance.
  - À partir de 14 ans, il est possible que les enfants voyagent sans convoyeur. Dans ce cas, à l'aller, les parents déposent leur enfant au départ et il est réceptionné par un personnel de la FMG ou un chauffeur, personnel de la gendarmerie, à son arrivée et inversement au retour (le personnel dépose l'enfant et attend le départ du train / de l'avion). Les enfants qui voyagent par avion, quel que soit leur âge, voyagent sans convoyeur.
  - Pour les centres «conduite accompagnée», seul le voyage aller est réalisé, un des parents devant être présent pour le passage de l'AFFI (attestation de fin de formation initiale) à la fin du séjour ;
  - À l'exception de PARIS (Maisons-Alfort) où le lieu de prise en charge et de retour est fixé au Quartier Mohier (4, avenue Busteau - 94700 Maisons-Alfort), les lieux de prise en charge et de retour pour les autres villes sont situés dans les gares et/ou aéroports.
  - La fondation n'est pas en mesure d'assurer les voyages pré-post acheminement en avion pour les enfants de moins de 12 ans.
  - En cas de retard sur lieu de convocation ou de départ manqué, la Fondation ne pourra en aucun cas être tenue d'acheminer les enfants. Il sera donc convenu que les parents acheminent leurs enfants jusqu'au centre. Pour des changements de dernière minute, notamment un changement de point de départ/retour, si les billets de train sont déjà réservés, des frais supplémentaires d'un montant de 50 € seront appliqués.
  - Villes de départ et de retour (identiques) en fonction de votre résidence principale : Amiens - Besançon - Bordeaux - Caen - Châlons-en-Champagne - Clermont-Ferrand - Dijon - Lille - Limoges - Lyon - Marseille - Metz - Montpellier - Nantes - Orléans - Poitiers - Paris (Maisons-Alfort) - Rennes - Rouen - Strasbourg - Toulouse.
- Attention : merci de bien préciser votre choix concernant la ville de départ et de retour (identique) sur le formulaire de demande d'admission.**

# Conditions Générales de Vente

Centres de Vacances pour Jeunes (CVJ) de la Fondation « Maison de la Gendarmerie »

36, avenue du Général-de-Gaulle - CS 50001 - 94306 VINCENNES CEDEX

E-mail : cellule.cvj@fondationmg.fr - Tél : 01 89 11 86 85 - 86 -87

## V. Annulation du séjour

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation. Du fait de la Fondation : avant le début du séjour, la Fondation ou ses partenaires peuvent être exceptionnellement contraints d'annuler le séjour en cas de force majeure, de motifs d'intérêt général, de sécurité. La Fondation s'efforcera de proposer, dans la limite de ses capacités d'accueil, un séjour équivalent que le client est libre d'accepter. En cas d'impossibilité ou de refus de votre part, les sommes déjà versées vous seront remboursées.

Dans ce cas, la Fondation avertira les parents le plus tôt possible de l'annulation ou du report de ce séjour. **De votre fait : toute annulation de séjour doit impérativement être signalée à la cellule CVJ par Email (cellule.cvj@fondationmg.fr) et faire l'objet d'une confirmation par lettre recommandée avec accusé de réception à la Fondation.**

L'annulation du séjour donnera lieu à remboursement selon le barème énoncé dans le tableau ci-contre ainsi qu'à l'émission d'une facture attestant de l'annulation.

Tout séjour écourté ou diminué de certaines activités de votre fait ou du comportement de l'enfant ne donnera lieu à aucun remboursement. Les causes peuvent être :

- Non-respect du règlement intérieur CVJ de la Fondation, des règles expliquées par l'encadrement su séjour ;
- Comportement inapproprié ou mettant en danger la sécurité des enfants ou de l'encadrement ;

Toute décision de renvoi de l'enfant sera prise en concertation avec les représentants légaux. Dans le cas d'une exclusion immédiate et définitive du centre, le représentant légal devra respecter le délai défini par l'équipe d'encadrement pour venir chercher l'enfant sur le lieu du séjour.

L'organisation et le paiement des frais de retour de l'enfant ne seront en aucun cas pris en charge par la Fondation.

Annulation de séjour		
Délai entre le jour où l'annulation est portée à la connaissance de la Fondation Maison de la Gendarmerie et la date de séjour. Ce délai s'apprécie à compter de la date d'envoi de la demande d'annulation en RAR. Somme conservée par la Fondation Maison de la Gendarmerie.		
Plus de 120 jours	25 € de frais de dossier	0 %
entre 120 et 30 jours		30 % du prix total (acompte versé à la réservation)
entre 30 jours et 8 jours avant le départ		50 % du prix total
Moins de 8 jours avant le départ		100 % du prix total

## VI. Reproduction intégrale des articles R. 211-3 à R. 211-11 du Code du tourisme relatifs au contrat de vente de voyages et de séjours

*L'obligation de reproduire ces articles dans les contrats de voyage a été abrogée. Ceux-ci sont reproduits ci-dessous pour la parfaite information du client. Il s'agit de la version en vigueur sur Légifrance à la date du 15/10/2022.*

### Article R211-3

Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

### Article R211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au

registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

### Article R211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

1° Les caractéristiques principales des services de voyage :

- La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;
- Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales

et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;

c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;

d) Les repas fournis ;

e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;

f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;

g) Lorsque le bénéficiaire d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;

h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès. En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent. Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

### Article R211-5

Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

### Article R211-6

Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L.211-17-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

# Conditions Générales de Vente

Centres de Vacances pour Jeunes (CVJ) de la Fondation « Maison de la Gendarmerie »

36, avenue du Général-de-Gaulle - CS 50001 - 94306 VINCENNES CEDEX

E-mail : cellule.cvj@fondationmg.fr - Tél : 01 89 11 86 85 - 86 -87

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n°524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R211-7

Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article R211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat. En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R211-9

Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8%, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate. Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant

rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R211-10

L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur

sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R211-11

L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

## RÈGLEMENT DES CENTRES DE VACANCES DE JEUNES

**Les participants aux séjours sont tous d'âge homogène ce qui leur permet de passer un très bon séjour en bénéficiant d'un encadrement diplômé et d'activités de détente et de découverte adaptées. Pour que le séjour se déroule dans des conditions optimales, chacun s'engage à respecter les règles élémentaires.**

1. Le participant s'engage à respecter la charte de la « MG » (disponible sur le site) et les règles générales fixées par la Maison de la Gendarmerie et par l'équipe d'encadrement : respect des horaires, respect des règles de sécurité, respect des règles de vie dans le centre de vacances, mixité non admise dans les lieux de sommeil, d'intimité...

2. Il s'engage également à participer à la vie du centre de vacances en entretenant avec chacun des relations cordiales et conviviales, dont sont exclus toute attitude violente, tout langage insolent, vulgaire ou grossier, tant à l'égard des adultes que d'autres participants.

3. L'achat et/ou la consommation de boissons alcoolisées sont strictement interdits, à l'intérieur comme à l'extérieur du centre.

4. La détention et/ou la consommation de drogue, quelle qu'elle soit, sont strictement interdites, à l'intérieur comme à l'extérieur du centre.

5. Il est interdit de fumer dans les chambres et dans tous les locaux communs.

6. Le vol et/ou le vandalisme, la destruction volontaire de matériel appartenant à la Fondation ou à un tiers sont strictement intolérables. La réparation des dommages sera à la charge des parents ou des tuteurs légaux.

7. L'utilisation du téléphone portable est limitée dans le centre. Le directeur du séjour fixe les créneaux horaires d'utilisation. Le jeune est responsable de son portable. La Fondation dégage entièrement sa responsabilité en cas de perte ou de vol.

N.B : Tant que le virus de la Covid-19 circule, et jusqu'à nouvel ordre, les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité en vigueur : port du masque, utilisation du gel hydro alcoolique mis à la disposition par la Fondation, gestes barrières...

**IMPORTANT : en cas de manquement à l'une de ces règles, un renvoi disciplinaire du participant pourra être prononcé par la Fondation, en liaison avec la famille.**



[www.fondationmg.fr](http://www.fondationmg.fr)  
**Colos**



**Fondation « Maison de la Gendarmerie »**  
**36, avenue du Général-de-Gaulle - CS 50001**  
**94306 VINCENNES CEDEX**

Informations variables sous réserve d'oubli, d'erreur typographique ou d'impression. En cas de force majeure, la Fondation se réserve le droit de modifier ou de supprimer tout produit ou service sans préavis. Photos non contractuelles, susceptibles de modifications. Crédits photo: AdobeStock, EVENT 4 TRUCK / Lee Kershaw / Eric Coursier / Stevenato. Conception et réalisation: Fondation Maison de la Gendarmerie. Tous droits réservés.